

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

AMENDEMENT

N ° II-CE78

présenté par

M. Peu, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Rimane,
M. Roussel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Sansu, M. Tellier, M. William
et M. Wulfranc

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.